

Une quatrième voie pour la Flandre ?

Sous le titre *Een vierde Weg ? Links-liberalisme als traditie en als oriëntatiepunt*¹, ce volume rassemble les contributions de différentes personnalités politiques ou académiques à l'occasion d'un colloque tenu au Parlement flamand, à l'initiative de la V.U.-I.D., le 13 mai 2000, autour du lien entre le libéralisme de gauche et le nationalisme. Cet ouvrage constitue une indication sur le tournant que pourrait prendre la manière de concevoir le nationalisme en Flandre. Vu la nouveauté et l'intérêt de la réflexion telle que développée dans certaines contributions, il nous a semblé intéressant d'en donner un compte rendu assez précis afin de donner accès au public francophone à ce débat intraflamand, au demeurant du plus haut intérêt et de haute tenue. À l'époque où le colloque a été tenu, la Volksunie était encore un parti. On sait ce qu'il en est advenu depuis. A posteriori, on peut se dire que ce colloque était une tentative de coup de force « intellectuel » de la tendance I.D. Une tendance sur laquelle il vaut la peine de se pencher...

PAR CLAUDE SELIS

POUR UN LIBÉRALISME D'ÉMANCIPATION

Dans une première contribution (p. 15-31), Patrick Stouthuysen (V.U.B.) doute que le clivage « droite-gauche », hérité — comme il le présente — du parlementarisme

britannique depuis deux siècles, soit encore pertinent pour qualifier la vie politique actuelle. On crédite Tony Blair d'avoir inauguré une troisième voie, mais s'agit-il vraiment d'une synthèse originale ou d'un dépassement des traditions libérales et socialistes, ou s'agit-il

¹ *Une quatrième voie ? Libéralisme de gauche comme tradition et point de repère*, édité sous la direction de Sven Gatz et Patrick Stouthuysen, V.U.B. Press, Bruxelles, 2001, 397 p.

simplement d'une nouvelle formulation, assez vague en fait, d'un « centre gauche », se demande l'auteur ? N'y aurait-il pas lieu de s'interroger sur la possibilité d'une quatrième voie, celle d'un « véritable libéralisme de gauche » ?

Des mouvements de libéraux-radicaires, de libéraux de gauche ou de libéraux « égalitariens » ont existé ou existent toujours dans différents pays européens. D'une manière ou d'une autre, ces différents mouvements relèvent d'un « libéralisme d'émancipation » (*ontplooiingsliberalisme*) que l'auteur oppose en quelque sorte au « libéralisme utilitariste ». Le premier réfère à Kant, Humboldt, J.-S. Mill, John Dewey et, plus récemment, à Isaiah Berlin, Karl Popper, John Rawls, A. Sen, R. Dahrendorf ; le second à John Locke, Hume, Montesquieu, Smith, les fédéralistes américains, Bentham, James Mill, Tocqueville et, actuellement, Hayek et Nozick. Le libéralisme utilitariste défend les libertés individuelles de manière négative par la limitation du pouvoir de l'État (séparation des pouvoirs, État de droit, protection de la vie privée). Par contre, un libéralisme d'émancipation ne s'opposera pas à un *État social actif*. Il s'agit en effet, soutient l'auteur, de « donner aux gens la possibilité réelle de se développer selon leurs libertés, tant au niveau des libertés individuelles que collectives ».

Le débat sur le choix d'un modèle socioéconomique (économie libre ou dirigiste) étant, selon lui, dépassé, le défi d'un libéralisme de gauche face à un certain désenchantement par rapport au système démocratique classique (de type utilitariste) ou face à de nouveaux thèmes « postmodernes » (comme

le souci écologique, la promotion de la liberté individuelle ou de la démocratie directe...), le défi reste la protection de l'individu contre toute forme de limitation étatique, sa capacité d'octroyer le plus grand nombre de chances au plus grand nombre de personnes, bref, l'agrandissement de l'espace à l'intérieur duquel les citoyens puissent faire des choix. Le citoyen doit être laissé aussi libre que possible dans les choix qu'il veut faire et dans les initiatives qu'il veut prendre.

Quelle sera la place du « sentiment national » dans un tel libéralisme de gauche ? La question est posée par l'auteur sans qu'il y réponde. Mais rien que par ses prémisses théoriques, on pressent que le débat est ouvert (et ouvert par la V.U. !) en termes nouveaux.

DES RACINES DANS L'HISTOIRE POLITIQUE BELGE ?

Mais avant d'approfondir le concept de libéralisme de gauche et de son lien avec le nationalisme, il n'est pas sans intérêt de se demander si ce concept a quelque racine dans l'histoire politique belge. C'est à cette question que répond la seconde contribution, celle de Johan Basiladès (collaborateur politique à la V.U. au conseil de Bruxelles-Capitale et déjà auteur, comme historien et philosophe, d'une contribution sur la naissance du système de sécurité sociale en Belgique aux XIX^e et XX^e siècles dans le Guide social permanent). Il y répond en suivant l'ouvrage *Cent ans d'histoire sociale en Belgique* (1956), inévitable sur le sujet, dû à Serge Chlepner. L'intérêt, c'est que cet auteur est lui-même un

des rares libéraux de gauche en Belgique au début du XX^e siècle et que, étant d'origine étrangère (russe de Saint-Petersbourg), il a pu observer le fonctionnement sociopolitique belgo-belge avec un certain recul. Il apparaît que le clivage clérical-anticlérical a été tellement puissant qu'autant le libéralisme que la gauche en ont été dénaturés et qu'il n'y a pas eu longtemps de place pour un libéralisme de gauche dans une telle société ayant opté pour la « pilarisation » (organisation politique et sociale complète à l'intérieur de chaque monde idéologique).

La question indirectement posée par cette étude historique reste pertinente : la Belgique a-t-elle dépassé ce clivage, et une quatrième voie, libérale de gauche, aurait-elle cette fois sa chance ? D'autres auteurs dans d'autres contributions répondent peut-être un peu vite par l'affirmative...

POUR L'EXERCICE CONCRET EFFECTIF DES LIBERTÉS

Marc Hooghe (docteur en sciences politiques, Facultés universitaires d'Anvers) entreprend dans sa contribution de critiquer la vision purement procédurale de la justice développée par John Rawls². Il se réfère pour la cause à Amartya Sen (célèbre économiste tiers-mondiste, Prix Nobel d'économie), d'une part, et à Martha Nussbaum (philosophe

américaine, *The Quality of Life*, 1993), d'autre part.

D'Amartya Sen, il retient l'objection des « possibilités concrètes » (*capabilities*). Il ne suffit pas en effet qu'un État prévoie formellement telle ou telle liberté, il faut encore qu'il en assure l'exercice effectif pour tous, et donc avec un effort particulier envers les plus faibles. Rawls parle, certes, de « biens premiers » devant être assurés pour tous, mais ceux-ci ne se réduisent-ils pas à des besoins vraiment élémentaires (alimentaires, sanitaires...)? Qu'en est-il de biens plus culturels ? Les mécanismes du marché sont-ils suffisants à cet égard ?

Par la référence à Martha Nussbaum, Marc Hooghe donne droit de cité à une *approche* aristotélicienne, *substantive*, non relative, des *biens sociaux*. Dans sa *Politique*, Aristote fixe en effet une finalité à la vie sociale (qui n'est autre que le bonheur), donnant ainsi un critère d'évaluation qualitative des conduites et des « biens culturels » qui devraient être aussi universels que le manger et le boire (l'homme n'étant pas qu'un animal mais un être essentiellement culturel).

Je constate que l'auteur (dont la réflexion se situe à un très haut niveau) ne fait pas le lien avec la revendication de protéger une langue (flamande en l'occurrence). Ce lien sera fait dans d'autres contributions.

Après cette première partie présentant le libéralisme de gauche

² Conception selon laquelle un système politique ne doit pas avoir d'objectifs propres mais doit simplement, par ses dispositions juridiques, permettre à chacun de réaliser ses buts personnels. On sait que Rawls a considérablement évolué à ce sujet depuis 1971 (date de la parution de *The Theory of Justice*). Il ne reste à peu près rien du pur procéduralisme dans ses ouvrages postérieurs (*Political Liberalism*, 1993 et *The Law of Peoples*, 1999).

comme tradition, s'en ouvre une deuxième présentant l'actualité du libéralisme de gauche. Je passerai outre le panorama des partis libéraux de gauche actuels en Europe pour résumer plutôt les articles sur l'actualité du libéralisme de gauche en Flandre — tel qu'illustré par des partisans de cette option : Sven Gatz (V.U.), Patrick Van Krunkelsven (V.U.), Yves Desmet (*De Morgen*), Vincent Van Quickenborne (ID 21) — et faire écho à quelques objections émanant d'autres formations politiques (Agalev, S.P., V.L.D.).

UN LIBÉRALISME DE GAUCHE POUR LA FLANDRE

À le lire, il n'y a aucun doute que Sven Gatz (V.U. et I.D.) a opté pour un libéralisme de gauche. Celui-ci ne me semble cependant qu'un liant des trois autres piliers de son programme qui reste un « nationalisme flamand », un « fédéralisme intégral et une démocratie radicale ». Ce libéralisme se veut « idéologiquement neutre » et essentiellement *pragmatique*. L'auteur insiste également sur son côté « non conformiste ».

Patrick Van Krunkelsven rappelle, quant à lui, son option pour la V.U. : il veut un parti défenseur de l'« émancipation de la Flandre comme nation » et pour l'« émancipation de chaque Flamand ». Il voit un parti démocrate-radical, c'est-à-dire proche du citoyen, pour un vivre ensemble pluraliste, pour l'égalité des chances et pour des droits égaux ; un parti pacifiste, écologique et pragmatique.

Ces deux articles ne se veulent sans doute pas des contributions scientifiques au débat mais, par les contra-

dictions internes qu'ils me semblent contenir, ils l'obscurcissent plutôt. Est-il en effet idéologiquement neutre de sacrifier à ce point un territoire et une langue ? L'idéal d'émancipation ne vaudrait-il que pour une partie de la population ou sous certaines conditions ?

Yves Desmet, rédacteur en chef politique du journal *De Morgen*, analyse quelques changements de société qui forceront à faire des choix politiques, déchirants peut-être, mais nécessaires. Les anciens clivages travail-capital, libre-penseur-croyant, Flamand-Wallon ne seront plus, selon lui, porteurs pour la nouvelle génération. Celle-ci ne marchera plus dans les grandes idéologies. D'autre part, à l'heure où l'essentiel de la revendication flamande est, à son avis, satisfaite, la question politique devient : « Comment, à présent, organiser de l'intérieur cette "maison flamande" » ?

Le libéralisme de gauche ne serait donc pas une idéologie. C'est ce que réaffirme Vincent Van Quickenborne, un des fondateurs de ID 21, pour qui le libéralisme de gauche doit être plutôt un état d'esprit (idéal de liberté, individualisme, tolérance), une manière de vivre qui se distinguera par une « prise en considération positive des nouveaux risques » (économiques, écologiques, culturels).

À propos de l'immigration, même s'il est ouvert au multiculturalisme au nom de la liberté des choix individuels, il m'a semblé qu'il en avait une vision très instrumentale !

DES OBJECTIONS ?

Dirk Holemans et Jos Geysels (Agalev) se demandent si cette « quatrième voie », sorte de synthèse entre libéralisme social et nationalisme, est un projet bien consistant ou simplement une troisième voie « plus », sorte d'idéologisation d'un compromis politique temporaire ou encore une « simple modernisation du nationalisme de la Volksunie ». Les auteurs amorcent une critique fondamentale du nationalisme (en se référant à Serge Gutwirth) qui, finalement, est toujours un système d'exclusion et est, dans le fond, difficilement conciliable avec le libéralisme. Une « quatrième voie » est-elle une réponse adéquate aux défis et aux développements de la société actuelle ? Les auteurs en doutent. À l'heure où la question ne sera plus celle du partage de la richesse mais du partage des dégâts, quelle sera la réponse du libéralisme de gauche ? À l'heure de la mondialisation et de la concentration des pouvoirs financiers et économiques, quel sera le poids de ces revendications de démocratie directe ?

René Los (également Agalev) doute aussi de la pertinence d'un libéralisme de gauche. Le monde a radicalement changé (plus éclectique, complexe et changeant). « Les nouvelles générations ne se fient plus aux grandes idéologies ni aux institutions classiques » mais font de la politique autrement (par un engagement dans une O.N.G.) ou se servent de sous-cultures (rap...).

Où se situe le courant libéral de gauche par rapport aux lignes de fractures sociales (satisfaction inégale des droits) et y a-t-il une place pour un parti libéral de

gauche dans le paysage politique flamand déjà saturé, se demandent Stefaan Thijs et Kathleen Van Brempt (S.P.) ? À la première question, la réponse du libéralisme de gauche n'est pas sans ambiguïtés (il a l'air de défendre des droits mais laisse détricoter des droits sociaux durement acquis) et, en ce qui concerne le paysage politique flamand, tous les partis sont en instance de repositionnement vu les changements de société. La démarche de la V.U. ne semble donc pas originale. Les auteurs croient « plutôt à un rassemblement des forces progressistes » (S.P., V.U., Agalev et A.C.W.).

Dirk Sterckx (V.L.D.) veut relativiser les termes (libéral de droite ? de gauche ? et autres...) et estime que personne ne peut les monopoliser (n'y auraient-ils que les socialistes qui seraient sociaux ?). Entre libéraux et socialistes, le rôle de l'État est un point de discordance. Le principe de subsidiarité (laisser faire à l'échelon inférieur ce qui peut être mieux fait à cet échelon) semble un bon moyen terme. Mais l'auteur se demande comment on peut être progressiste, libéral-social et en même temps nationaliste (au sens de la V.U.). L'auteur estime que le concept d'« État-nation » est une « forme tout à fait dépassée d'organisation politique » qui a valu à l'Europe des centaines d'années de guerres et de misères, une forme politique qu'il serait préférable d'intégrer au plus vite dans un cadre plus large, un cadre fédéral fondé sur le principe de subsidiarité.

Il est apparu à diverses reprises que le lien entre libéralisme de gauche et nationalisme pouvait être problématique. Les organisateurs du colloque et éditeurs du volume en

étaient conscients et ont voulu aborder la question de front. C'est l'objet de la troisième partie.

LE NATIONALISME EST-IL SOLUBLE DANS LE LIBÉRALISME ?

Le nationalisme peut-il entrer dans un cadre libéral, se demande d'emblée Jurgen De Wispelaere (R.U.G.) ? Se référant à divers auteurs contemporains de philosophie politique (Kymlicka, Tamir...), il approfondit la question fondamentale : « Qu'est-ce qu'une nation ? ». Il y a bien les critères habituels (ethnique, linguistique, religieux, historique, conscience nationale...), mais on devrait y ajouter, pourquoi pas, tout autre type de signe identitaire (comme le fait d'être végétarien, homosexuel, handicapé...). Si toutes les communautés pouvant se revendiquer de l'un ou l'autre de ces signes identitaires voulaient chaque fois créer un État-nation particulier, on en verrait une multiplication à l'infini. Ce qui rend cette revendication, comme telle, intenable. L'auteur propose de « considérer tout type de conscience identitaire comme une aspiration politique digne d'intérêt », mais ces diverses aspirations devraient pouvoir coexister dans une « nouvelle conception de l'État », plus ouverte et moins centralisatrice, « distinguant des droits politiques de base égaux pour tous et, d'autre part, des droits non politiques » [sociaux et culturels, par exemple], « gérables par les membres de la communauté concernée ». En ce sens, libéralisme et nationalisme seraient conciliables, se renforceraient même. L'auteur ne cache pas que ce modèle impliquerait des limitations et cer-

tains « couts » au nationalisme (renoncer à certaines revendications « nationalistes » actuelles et s'aventurer sur des terrains aux conséquences politiques inconnues).

Cette contribution m'a semblé du plus haut intérêt du point de vue de la réflexion politique sur la question des nationalismes. Elle pourrait constituer une base vraiment innovatrice pour une renégociation politique entre les communautés nationales historiques mais également pour une prise en considération plus positive du multiculturalisme. La question du lien entre un territoire et l'exercice de cette autonomie des communautés nationales reste cependant entière.

L'EUROPE DOIT-ELLE SE BELGICISER ?

Sous un titre assez humoristique, *L'Europe doit-elle être belge ?*, Philippe Van Parijs (U.C.L., bien connu pour ses travaux sur l'allocation universelle ou revenu minimum garanti) distingue un enjeu démocratique particulier au fait de se trouver dans un environnement multilingue (ce qui est le cas de la Belgique... mais qui le sera bientôt de manière encore plus sensible dans une Europe plus unifiée). Il examine très logiquement quatre modèles possibles pour la Belgique (unilinguisme généralisé, bilinguisme généralisé, séparation non territoriale, séparation territoriale). Il estime que le régime de la séparation territoriale est la plus appropriée pour défendre concrètement une langue (dont l'enjeu est l'exercice réel du débat démocratique) mais à condition d'être corrigé par un mécanisme de redistribution des richesses (se justifiant par le fait que

le lieu de production de la richesse ne correspond pas nécessairement au lieu d'habitation). Ce phénomène, aisément identifiable en Belgique, deviendra de plus en plus d'application en Europe.

LES INDIENS DE BRUXELLES

Dans un avant-dernier article, Sven Gatz et Johan Basiliadès (V.U. et ID) abordent le problème des droits des minorités à travers le cas exemplatif de Bruxelles. Le nombre de résidents flamands à Bruxelles avait déjà fortement diminué ces dernières décennies. Depuis l'octroi du droit de vote aux étrangers européens et l'accès plus aisé à la nationalité (et donc au droit de vote) pour les non-Européens (la tendance de ces deux catégories étant de voter « francophone »), la situation des Flamands à Bruxelles est devenue encore plus précaire, au point que leur représentation politique n'est plus assurée. Suffit-il de s'en tenir au principe « une personne, une voix » ? Serait-il normal qu'une communauté d'immigration récente (marocaine ou turque, par exemple) ait plus de représentation politique à Bruxelles qu'une communauté nationale historique ?

Les auteurs se réfèrent au philosophe canadien des droits des minorités Will Kymlicka (présent dans le volume par un dernier article) auquel ils empruntent le concept de « droits collectifs ». Il ne s'agit pas d'accorder des privilèges mais simplement de « garantir l'exercice effectif de droits individuels » [passant par la langue maternelle] « en tant qu'ils sont liés à une collectivité » (minoritaire à tel endroit, à tel moment) par rapport à laquelle il y a

une responsabilité nationale historique. Loin d'être exceptionnelle, cette situation touche la plupart des pays (dont bien peu parviennent à la gérer pacifiquement). Kymlicka suggère que le fait d'être minorité nationale (originaire et historique) donne des « droits d'autogouvernement » (pour les matières où l'identité de la collectivité est concernée) et des « droits spéciaux de représentation au niveau national ». Par contre, le fait d'être simplement minorité ethnique étrangère (comme les Marocains ou les Turcs en Belgique) n'exige rien d'autre que de bénéficier des mêmes droits que la majorité à laquelle elle décide de s'assimiler (soit unilingue flamande, soit unilingue francophone ou allemande, soit bilingue), sans être empêché de vivre leur propre identité.

Il est remarquable de constater que cette formule imaginée à partir du cas canadien (droits de la minorité indienne originaire) et donc non suspecte de flamingantisme ad-hoc n'est autre que la revendication flamande pour Bruxelles. La démocratie ne serait-elle que la loi du nombre ? N'est-elle pas aussi respect de la minorité ? La piste du respect de droits historiques me semble également très intéressante.

LES MINORITÉS NON AUTOCHTONES, MENACE OU ATOUT ?

Le dernier article est dû à Kymlicka lui-même, cet auteur de référence pour ce qui concerne la problématique du multiculturalisme et du droit des minorités. Ses concepts de « minorité nationale-minorité ethnique » ont déjà été utilisés dans l'article précédent. Kymlicka

conteste que le sentiment national de minorités soit un concept dépassé dans le contexte de la mondialisation et de la globalisation. Non seulement il reste une réalité plus forte que jamais (peut-être par réaction dans un premier temps) mais devient une réalité nouvelle encore plus présente et diverse par le phénomène de l'immigration (indirectement causée par la mondialisation). D'une part, ces deux phénomènes (nationalisme de communautés autochtones et non-assimilation des communautés d'immigration) se renforcent dans le sens d'une déconstruction de l'État-nation centralisé classique, mais d'autre part les minorités nationales ont spontanément plutôt tendance à considérer ces nouvelles minorités d'immigration comme une menace, parce que susceptible de diminuer encore leur place. L'auteur soutient qu'une telle dérive xénophobe n'est pas inéluctable et qu'au contraire une minorité nationale peut parfaitement, à certaines conditions, se définir « civiquement » et « post-ethniquement ». Outre le fait de ne pas se sentir politiquement menacée elle-même, la minorité nationale doit pouvoir prendre des mesures favorables à l'intégration de ces nouvelles forces vives de sorte qu'elles deviennent un facteur de renforcement de la minorité nationale et de sa vitalité (voir la politique des francophones du Québec par rapport à leurs immigrants). Peut-être faut-il accepter, admet l'auteur, quelques entorses à un fonctionnement purement libéral si l'enjeu est de faire évoluer d'un nationalisme ethnique, exclusiviste, xénophobe, prémoderne vers un nationalisme de minorité qui soit civique.

Cette dernière concession me semble dangereuse et constitue, à mon sens, un point faible de sa théorie. Dans le cadre d'un libéralisme de gauche, on pourrait parfaitement soutenir l'idée d'un État culturel actif (Kymlicka n'emploie pas ce concept) qui promeut activement une langue et une culture, mais l'usage de la contrainte au profit d'un protectionnisme culturel artificiel me semble totalement contradictoire par rapport à ses propres principes.

Quelle « autre image du nationalisme » flamand (et de tout autre nationalisme) pourrait-il se dégager d'un certain nombre de prémisses contenues dans ce volume ?

Au lieu de se présenter comme un perpétuel combat revanchard anti-francophone propre au contexte belgo-belge, le nationalisme y est abordé comme un problème de philosophie politique bien plus large, fondamentalement « lié à une conception renouvelée de la démocratie ».

En effet, c'est au nom d'une « garantie d'accès » et d'un accès plus direct et plus concret « au débat démocratique » que la langue (et, plus généralement, la culture) d'une minorité nationale devrait être « protégée ». Certes, les Flamands en Belgique ne sont pas une minorité (mais les Flamands de Bruxelles le sont bien), mais le sentiment de minorisation est bien réel et le risque en est ressenti comme persistant. C'est ainsi que des « mesures de protection » se justifieraient, étant donné par ailleurs la fragilité des biens immatériels que sont les biens culturels, pourtant constitutifs de l'identité des personnes et de groupes. Ne faudrait-il

pas préciser, dans la logique de l'argument, qu'il s'agirait de mesures de protection pour l'usage politique de la langue, l'aspect de promotion culturelle de la langue relevant du principe d'émancipation.

La question deviendrait alors : jusqu'où pourraient aller ces mesures de protection ? Sous peine de contradiction interne, on ne pourrait admettre en effet qu'elles deviennent des mesures de rétorsion à l'encontre d'autres minorités nationales (les francophones) et empêchent ces derniers d'avoir eux aussi accès aux « droits » liés à ce statut de minorité nationale. Il y aurait, assurément, des « couts » par rapport à la conception actuelle du nationalisme flamand mais au bénéfice d'une démocratie plus intégrale.

Un autre argument, dans le cadre d'un « libéralisme d'émancipation », est de donner l'occasion aux gens de se développer dans toutes leurs dimensions et d'élargir l'espace à l'intérieur duquel ils puissent faire des choix. Ce principe suppose que cela puisse se faire à partir de la langue maternelle. Il est clair que le droit individuel de pratiquer sa langue est insuffisant à cet égard. Il s'agit donc de préserver ou même d'encourager un contexte collectif d'exercice de la langue et de la culture (par des institutions culturelles et un milieu de vie). Les *droits collectifs* (et non seulement les droits individuels) doivent recevoir une consistance politique, corrigeant en cela le libéralisme bourgeois individualiste des XVIII^e et XIX^e siècles. L'argument doit évidemment valoir pour toutes les minorités nationales.

Un troisième argument est celui des « droits historiques ». Il met en

lumière une faiblesse de la « démocratie du nombre » (dont l'effet pervers est de donner lieu à de véritables stratégies de peuplement d'un territoire donné ou, à l'inverse, de dépeuplement par dissuasion ou épuration). Tout groupe national peut très bien devenir minoritaire, suite à diverses circonstances, à tel endroit à tel moment. Cela doit-il lui enlever tous ses droits traditionnels ? Ne serait-il pas plus bénéfique de garantir certains « droits de représentation politique, non pas en fonction d'une loi du nombre mais « au nom d'un patrimoine historique commun ». Au lieu d'être appliqué de manière purement mécanique et indistincte, le principe du suffrage universel (une personne, une voix) ne devrait-t-il pas être affiné ? S'il se justifie pleinement que le contrôle de l'exercice des droits politiques de base relève du suffrage universel, n'y aurait-il pas lieu de distinguer d'autres droits (dont des droits de minorités nationales ou de minorités ethniques) relevant d'autres critères (dont des critères historiques) ? Notre conception anhistorique de la démocratie n'est-elle pas un peu primitive ? N'est-elle pas la cause de torts et d'injustices, bien historiques ceux-là, vis-à-vis de tant de personnes et de peuples ?

La « distinction entre minorité nationale (historique) et minorité ethnique (non autochtone) » devrait également permettre de sortir d'une situation de crispation et d'éviter des dérives racistes, sans non plus instrumentaliser ces minorités au profit d'une minorité nationale (ce qui est tout aussi peu respectueux de ces minorités et de leur culture). En effet, en distinguant les niveaux de droits, on

pourrait attribuer un statut particulier (auquel seraient liés des droits politiques collectifs spécifiques) aux minorités nationales historiques tandis que les membres de minorités ethniques jouiraient, bien sûr, des droits politiques de base mais en outre de droits culturels de leur communauté au nom du principe d'émancipation.

La démocratie (acquis majeur du siècle dernier) en sortirait enrichie, et le multiculturalisme (enjeu

majeur de ce siècle) se présenterait en termes plus sereins.

Notre pays, au potentiel perpétuellement freiné par les querelles linguistiques, en sortirait libéré, et bien des conflits meurtriers dans le monde pourraient trouver une issue politique plus favorable qu'actuellement.

Claude Selis

Claude Selis est professeur de philosophie sociale.